



Notre littoral pour demain

**Élaboration d'une stratégie locale de gestion durable
de la bande côtière Est du Cotentin**

Forum prospectif « Mise en situation »

Sainte-Mère-Eglise, le 19 février 2018

Compte-rendu

1. Liste des personnes présentes

Caroline AMIEL, Elue de Fontenay-sur-Mer **Yves ASSELINE**, Maire de Réville **Pierre AUBRIL**, Vice-président de la CCBDC¹, maire de Ravenoville **Yvelines BACHELEY**, Elue de Carentan les Marais **Ravenoville Dominique BALEN**, Habitant de Catz **Georges BASOURDY**, Habitant de Saint-Marcouf **Denis BERSAUTER**, la Haye.... **Marie BIGARRE**, Elue d'Anneville-en-Saire **Odette BLESTEL**, habitante de Saint-Marcouf de l'Isle **Frédéric BLET**, Vice-président de la Fédération Départementale de l'hôtellerie de plein air de la Manche et propriétaire du camping Le Cormoran de Ravenoville-Plage **Jean Yves BODIN**, Elu de Ravenoville.... **Stéphane BOIS**, Habitant de Montebourg Quineville.... **Christophe BOIS**, Habitant de Quineville **Agnès BOUFFARD**, Elue de Hiesville **jacques BRAULT**, Habitant de Ravenoville **Patrice BROTIN**, Agent d'assurance de Sainte-Mère-Eglise **Pierre CAILLOT**, Habitant d'UTAH Beach à Sainte-Marie-du-Mont, **Martine CAILLOT**, Habitante d'UTAH Beach à Sainte-Marie-du-Mont **Christèle CASTELEIN**, Elue de

¹ CCBDC : Communauté de Communes de la Baie du Cotentin



SAINTE MARIE DU MONT SAINT CYR **Emmanuel CORRE**, Technicien de rivière de la CAC **Georges COURTAY**, Habitant de Saint-Marcouf **Henri CUQUEMELLE**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle....**Dominique DANICAN**, Technicien de CARENTAN **Hugues de VALLAVIEILLE**, Elu de Sainte-Marie-du-Mont **Jocelyn DESMARES**, Habitannte de Les Moutiers-en-Baultois **Marie-Noël DROUET**, Technicienne CARENTAN.... **Jean-Pierre DUCHEMIN**, Habitant de Brucheville **Aurélie DUGAY**, Chargée de mission de l'association syndicale de la Douve **Elodie DUPIRE**, Habitante de Quineville....**Yvon DUPORTAIL**, Habitant de Quettehou.... **Saïd EL MANKOUCH**, Agent du Département de La Manche **Bertrand ETIENNE**, Président de l'ASA du Grand Vey **Ronan FLEURY**, Agent de la DDTM² de La Manche **Carine FOUCHARD**, Cheffe de service GEMAPI³ de la CAC **Ludivine GABET**, Habitante de Brucheville **Guy GEFFROY**, Elu de Quettehou **Sophie GIACOMAZZI**, Agent du Conservatoire du Littoral de Caen **Danielle GIOT**, Elue de Saint-Come-du-Mont **Anne-Sophie GRANDIN**, membre associatif d'Agon-Coutainville **Xavier GRAWITZ**, Elu de Carentan-les-Marais....**Alain GUYONNET**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Michel HAIZE**, Elu de Saint-Germain-de-Varreville **René HARDY**, Elu de Quineville **Marcel HAUTEMANIÈRE**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Juliette HENRI**, Agent de la Région Normandie **Robert HEROUT**, Elu de Saint-Germain-sur-Savas **Brigitte HOUEL**, Habitante de Carentan **Hervé HOUEL**, Habitant de Carentan **Adeline HUBERT**, Habitant de Ravenoville **Albert JEANNE**, Habitant de Quettehou **Jean-Marc JOLY**, Elu de Hemevez **Jean-Luc JOUGLET**, Elu de Blosville **Gilbert LARSONNEUR**, Elu de Saint-Vaast-la-Hougue **Suzanne LARUE**, Habitante de Geffosse-Fontenay **Bernard LARUE**, Habitant de Geffosse-Fontenay **Angélique LAURENCE**, CHERBOURG **Véronique LE BRIS**, Agent de la DDTM50 **Marie-Claire LE GAL**, Habitante de Saint-Vaast-la-Hougue **Ghislène LEBARBENCHON**, Elue de Martin-de-Varreville **Bernard LEBARON**, Vice-président en charge de la GEMAPI de la CAC⁷ **Guy LEBREQUIER**, Habitant de DIGOSVILLE **Didier LECOEUR**, CPIE du Cotentin **Pascal LECONTE**, Elu de Audouville-la-Hubert **Dominique LEFEVRE**, Habitant **Jean-Claude LEGOUPIL**, Elu de Saint-Marcouf **Noémie LEGRAS**, Agent de la Région Normandie **Gilbert LEHOT**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Bernard LEHUBY**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Benoit LENOEL**, Habitant de Foucarville **Anne-Marie LEPETIT**, Habitante de Saint-Vaast-la-Hougue **Jean-Jacques LEPETIT**, Elu de Saint-Vaast-la-Hougue **Gérard LERICHE**, Habitant de Valognes **Jérôme LERICHE**, Habitant de Yvetot Bocage **Michel LEROUVILLOIS**, Habitant de Cretteville **François LETROUT**, Gouville-sur-Mer **Yannick LUTHI-MAIRE**, Responsable environnement de la CCBDC **Anne MAHEUX**, Agent de Carentan-les-Marais **Remy MARIE**, Habitant de Carentan-les-Marais **Michel MARIE**, Habitant de Joganville **Pascal MARIE**, Elu des Veys, Carentan-les-Marais **Marie-Christine MAUGER**, Habitante de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Dominique MESNIL**, Elu de Audouville-la-Hubert **François MEUNIER**, Agent de la DDTM 50 **Christian MICHEL**, Lantheuil **Henri MILET**, Vice-président de la CCBDC, maire de Sainte-Marie-du-Mont **Philippe MONCAUT**, Agent du PNR Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin **Claude MORIN**, Elu local **Jean-Pierre MORIN**, Habitant **Marie-Carmen MOUCHEL**, Habitante de Carentan-les-Marais **Philippe MOUCHEL**, Habitante de Carentan-les-Marais **Clément NALIN**, Animateur du SAGE⁸ Douve-Taute, agent du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin **Nicolas ONFROY**, Habitant de Sainte-Marie-du-Mont **Gérard PARENT**, Elu

² DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

³ GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

⁷ CAC : Communauté d'Agglomération du Cotentin

⁸ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



de Anneville-en-Saire **François PARIS**, Catz **Thomas PASCO**, Agent des Pieux **André PASQUETTE**, Habitant de Sainte-Marie-du-Mont **Gilbert PELLETIER**, Elu de Saint-Vaast-la-Hougue **Henry PERROT**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Solène PERSON**, Agent de la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage **Philippe PESNELLE**, Responsable associatif de Monfarville **Christian PICOT**, Elu de Barfleur **Colette PICOT**, Elue de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Yves PILON**, Habitant de Carentan-les-Marais **Jean-Louis POIGNANT**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Marco POLIZZI**, Gouville-sur-Mer **Jean QUETTIER**, Elu de Sainte-Mère-Eglise **Bertrand ROUAZE**, Habitant de Carentan **Jean-Jacques ROULLAND**, Habitant d'Aumeville-Lestre **Loïc ROULLAND**, Habitant d'Aumeville-Lestre **Eliane RUEL**, Habitante de Ravenoville **Sébastien SAILLENFEST**, Agent de la DDTM 50 **Manuel SARRAZA**, Agent de l'Agence de l'Eau Seine Normandie **Manuel SAVARY**, Chargé de mission du Comité Régional de la Conchyliculture **Agnès SCELLE**, Elue de Baupre **Coralie SIMON**, Agent de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie **Daniel THOMAS**, Elu de Baupre **Fernand THOMAS**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Pierrette THOMINE**, Elue de Carentan-les-Marais **Jean-Pierre TILLARD**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **André TOURAIN**, Elu de Brucheville **Guillaume VILLENEUVE**, Habitant de Saint-Vaast-la-Hougue

NB : Ce document s'inscrit dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière Est du Cotentin, dans le cadre du projet « Notre Littoral pour Demain ».

2. Compte-rendu du séminaire

NB : Il s'agit du compte-rendu concernant les conclusions de la phase de travail de groupe, en 2^{ème} partie du présent séminaire. Il rapporte donc, de la manière la plus exhaustive possible, les éléments exprimés par les participants. Dans chaque scénario apparaissent donc des avis contrastés, organisés de manière à ce qu'il y ait un groupe d'idées par paragraphe.

Il vient compléter les présentations des bureaux d'études faites au cours du séminaire, détaillant l'ensemble de la démarche engagée.

1) Mise en situation de différents acteurs selon les scénarios

Scénario « Laisser-faire » :

En 2050, aucune stratégie claire n'a été dessinée pour la gestion du littoral

Pour le (la) propriétaire d'une maison en bord de mer

On assiste à une individualisation de la gestion du risque. Les chanceux s'en sortent bien. Les autres ont tout perdu :

- Pour le (la) propriétaire aisé(e) : il/elle érige une autoprotection ou « met » sa maison sur pilotis
- Pour le (la) propriétaire pauvre : son bien n'a plus de valeur, il/elle doit déménager et devient migrant climatique

Il/elle préfère vivre jusqu'au dernier moment dans sa maison. Il/elle s'est adapté(e) en vivant au premier étage, en installant des dispositifs en cas d'évacuation (fenêtre de toit...) et/ou en instaurant des zones de refuge. Il/elle adapte son système d'assainissement. En cas de tempête, il/elle se replie chez des proches en rétro-littoral.

Il/elle refuse de payer pour les autres.

Il/elle a été indemnisé(e) par son assurance.

C'est le désarroi total. La maison est dévalorisée. Il/elle ne voit aucun avantage à vivre dans une maison flottante. La protection privée lui a coûté trop cher. L'habitant est obligé de se déplacer vers l'intérieur.

Le niveau d'eau n'a pas monté. Il/elle n'a jamais eu de problèmes. La taxe GEMAPI n'a jamais été instituée.

Pour l'entrepreneur-euse d'une activité littorale

Les choix sont du ressort de l'exploitant. Il/elle s'est reconvertis et c'est une réussite. Les parcs conchyliologiques sont davantage immergés, ce qui améliore la qualité des produits.

Il/elle a déménagé pour aller vers d'autres territoires. A titre d'exemple, les professionnels de l'hôtellerie de plein air se sont adaptés, ils ont reculé les campings.



Il/elle n'a pas de possibilité de rebondir. Il/elle a fermé son activité ou il/elle ne peut payer et a fait faillite.

Il/elle ne veut pas payer pour les autres.

Il/elle a été indemnisé(e).

Il/elle a eu raison de laisser-faire, car l'eau n'a pas monté.

Pour l'agriculteur-trice

Il/elle s'est adapté(e). Il/elle s'est reconvertis(e) et c'est une réussite. Il/elle a modifié son système d'exploitation, ses cultures et son élevage. Il/elle élève des moutons de pré-salé ou des oies, crée un atelier d'aquaculture et/ou possède un élevage équestre. Il/elle a perdu(e) les mauvaises terres.

Il/elle n'a pas de possibilité de rebondir. Le déplacement de l'exploitation est trop coûteux. Il/elle a arrêté son activité d'élevage ou de maraîchage et a changé de métier, ou a fait faillite. Il n'y a plus rien à transmettre. Il y a une perte des particularités et potentialités agricoles locales.

Il/elle a été indemnisé(e) et relogé(e).

Il/elle a eu raison de laisser-faire, car l'eau n'a pas monté. Il/elle n'a rien perdu et n'a pas changé de métier.

Il/elle ne veut pas payer pour les autres.

Pour le gabionneur

Il a toujours la possibilité de chasser les gibiers d'eau, notamment parce que les espèces de bord de mer ont augmenté. Il y a plus de mares ou les plans d'eau se sont agrandis, et donc plus de zones de chasse. La chasse est devenue attractive.

Il s'est adapté en installant des gabions flottants.

Pour le protecteur-trice de l'environnement

Il/elle est satisfait, car le littoral ne s'est pas artificialisé. Les marées servent d'espaces tampons.

Il/elle constate que la nature s'est adaptée. Elle est revenue à son état naturel. Le paysage est modifié, la biodiversité est différente, mais tout aussi riche, voire plus riche. D'autres espèces animales et végétales s'y sont installées.

Il effectue un important travail de suivi sur l'évolution des processus naturels et des nuisibles.

Pour l'élu-e local-e

Il/elle n'a pas eu de choix à faire et il/elle n'a pas instauré de taxes supplémentaires. Il/elle a permis des économies financières. Il/elle se questionne, par contre, sur les responsabilités juridiques : tous les risques sont pour lui/elle.



Il/elle développe sa commune en tenant compte du nouvel environnement. Il/elle a mis en place un plan de protection contre les inondations et un plan communal de sauvegarde, et signe régulièrement des arrêtés communaux.

Il/elle constate que les habitants se sont responsabilisés.

Ce scénario lui coûte très cher. Il/elle est mécontent : la population est en danger, le territoire est moins attractif et il n'a plus les possibilités de développer son territoire. Les marges financières diminuent.

Il/elle n'a pas été réélu et la commune à des difficultés pour trouver de nouveaux élus.

Pour l'agent des services de l'État

Il/elle met en place de plus en plus de plans de prévention des risques d'inondation/ submersion avec des contraintes de plus en plus fortes.

Il/elle se désengage. Ce scénario a simplifié la tâche du préfet.

Il n'y a pas eu de modification dans le fonctionnement des services de l'État, il n'y a donc pas eu de changement pour lui (ou elle).

Pour l'assureur-e

Il/elle prend de plus en plus de précautions avant de signer les contrats d'assurance.

Il/elle augmente très fortement les cotisations ou n'indemnise plus.

Les dégâts constatés localement sont un moyen de remonter l'information au niveau national.

Scénario « Protection » :

Il a été décidé il y a quelques années de développer une stratégie de protection des biens publics et privés face aux risques maritimes. Aujourd'hui, en 2050, cette protection se traduit par des enrochements ou des digues. Ces aménagements sont régulièrement entretenus et rehaussés.

Pour le propriétaire d'une maison en bord de mer

La maison et les accès routiers sont protégés grâce à la création d'ouvrages de protection en front de mer et sur les rives des fleuves. Cette protection a été possible grâce au renforcement de la législation (autorisation) pour améliorer la protection des digues et des enrochements. Le coût lié au financement de l'ouvrage de protection est accepté.

Il/elle a préservé son bien qui lui est cher. Il/elle profite toujours du bord de mer et de la vie locale et sociale (l'activité touristique s'est maintenue). La valeur du bien est sauvegardée, le patrimoine est préservé. Il/elle se sent en sécurité et met en sécurité sa famille. La maison peut être transmise à ses enfants. La protection permet de préserver les libertés individuelles (le souhait de vivre où l'on veut).

En milieu urbain, les zones d'habitation sont et seront toujours protégées, même si les ouvrages de protection sont et seront de plus en plus importants. L'entretien et la surélévation des digues s'exercent en continu.



Il s'est doté d'équipements de secours qui sont devenus nécessaires (zodiac, kit de survie, etc.).

Il/elle a des difficultés pour trouver des contrats d'assurance à bas prix.

Il/elle ne peut plus investir davantage, les enfants ne voudront pas reprendre le bien. La maison continue de perdre de la valeur.

Pour l'entrepreneur-euse d'une activité littorale

Il/elle maintient son activité sur le site (camping, exploitation conchylicole, etc.) grâce à la protection (digues et enrochements) du siège et des équipements. Il/elle maintient la valeur de son capital et peut continuer à développer et pérenniser son activité et créer des emplois. L'économie locale poursuit son développement.

Éventuellement, le pêcheur ou le conchyliculteur modifie son activité.

Il/elle peut transmettre son activité à ses enfants.

Son coût d'exploitation est largement majoré bien qu'il n'y ait pas eu de transfert de l'activité. Il/elle doit faire face également à une élévation du coût des assurances.

Il/elle risque de perdre son activité économique et ses investissements. Il/elle risque de devenir chômeur-euse, ainsi que ses employés ; Ce qui aura pour conséquence la disparition d'un savoir-faire (patrimoine immatériel).

Pour l'agriculteur-trice

Il/elle maintient son activité : les sites d'exploitations sont sauvagardés, leur valeur patrimoniale est préservée, voire continue à augmenter. Il/elle peut transmettre son activité à ses enfants.

L'AOC, les coopérations locales et le paysage sont préservés.

Il/elle devra faire face à la rareté du foncier (à cause de l'urbanisation).

En zone rétro-littorale, c'est plus compliqué : il y aura un impact sur le type de parcelle, la temporalité et la rentabilité.

Il/elle conserve la superficie de ses terres (donc les surfaces épandables) qui sont à l'abri des digues, mais il/elle doit faire des investissements, et ses cultures sont impactées par la salinisation des sols. Une question se pose : peut-on continuer à protéger ?

Il/elle risque de devenir chômeur(euse) et de perdre son patrimoine.

Pour le gabionneur

Il est satisfait. Il n'y a pas de changement pour lui. Le patrimoine est préservé. Il conserve ses mares et ses gabions. Il doit cependant entretenir les marais.

Il a la possibilité de se déplacer en barque s'il y a rupture de digues, et d'installer des gabions flottants.



Pour le protecteur-trice de l'environnement

Les marais du Cotentin et du Bessin et leurs particularités sont préservés.

Le biotope, la faune (limicoles, migrants) et la flore d'eau douce se maintiennent, mais ils subissent des pressions du fait de la montée des températures.

La « naturalité » actuelle est figée. Certains écosystèmes sont protégés.

La protection évite la salinisation des nappes, donc préserve la ressource en eau, sauve les espèces endémiques et maintient la biodiversité.

Pour l'élu-e local-e

Il/elle sont satisfaits : les villages, l'économie et la vie locale sont sauvagardés.

Il/elle préserve les habitations, les réseaux et le patrimoine, et met en sécurité la population qui est satisfaite.

Il/elle ont la responsabilité de vérifier le bon état des ouvrages de protection, et de gérer leur entretien ; Ce qui diminue son stress.

Il/elle est en relation avec les protecteurs de l'environnement et les services de l'État.

Grâce aux ouvrages de protection, il a une visibilité sur l'urbanisme et peut délivrer des permis de construire. Il y a peu de brèches.

Il/elle contribue à maintenir l'attractivité de la commune, donc des commerces et du tourisme. Le développement local se poursuit ; Ce qui lui permet une certaine popularité.

Il/elle s'inquiète toutefois du coût généré par les ouvrages de protection année après année : Comment trouver les financements pour protéger le littoral ?

Pour l'agent des services de l'État

Il/elle doit faire face à un surcroit d'activité. Il/elle contribue au maintien des ouvrages de protection existants, donc de la sécurité publique.

Il/elle protège les infrastructures publiques.

Il/elle vérifie régulièrement que les ouvrages de protection sont bien efficaces et entretenus.

Il veille au respect de la réglementation en place.

Pour l'assureur-e

L'entretien étant meilleur, le risque et le coût liés aux contrats d'assurance diminuent. Il/elle réduit les coûts d'assurance lorsque les protections sont suffisantes.

Il/elle maintient les contrats d'assurance sur les biens et leur coût raisonnable (primes et frais de remboursement), et développe son activité. Il y a une réduction des risques d'inondation.



Il/elle est satisfait tant que les biens sont protégés.

Scénario « Repli stratégique » :

Depuis quelques années, l'anticipation des risques de submersion marine et d'érosion côtière est une priorité. Aujourd'hui, en 2050, l'organisation de la délocalisation de tous les biens situés sur le littoral se poursuit, qu'ils soient privés ou publics, d'habitat ou d'activité.

Pour le propriétaire d'une maison en bord de mer

Il/elle fait le constat qu'il n'est pas possible de lutter contre les éléments, du fait notamment d'un coût financier important : il est préférable d'indemniser plutôt que de protéger.

Il/elle maîtrise son destin. Il/elle a mis la maison hors d'eau de façon pérenne et a eu le temps d'organiser cette délocalisation. Il/elle a l'assurance d'avoir un bien préservé, transmissible aux générations futures. Il/elle met en sécurité les individus. Se replier coûtera moins cher que de garder la maison en front de mer.

Il/elle construit sa résidence principale dans les bourgs anciens ; ce qui permet de retrouver la vie de village.

Il/elle diversifie son mode d'habiter, soit en construisant une maison flottante, soit en érigéant sa maison sur pilotis, soit en fabriquant une maison résiliente. Mais, au final, tout le monde se retrouve à vivre dans les hauteurs au centre du département de la Manche.

Il/elle regarde la mer en pensant que ses grands-parents ont bien fait d'acheter leur maison dans l'arrière-pays, il y a 50 ans.

Il/elle a perdu sa résidence secondaire et a donc subi une perte financière importante, si les assurances ne l'on pas couvert.

Il est préférable de laisser les habitations, de créer une zone de refuge dans celle-ci, et d'installer des anneaux d'amarrage.

Il n'y a pas de solutions : Où construire ? Où est le nouveau littoral ? Quelle sera sa nature ? Est-ce que le diagnostic est efficace ?

Pour l'entrepreneur-euse d'une activité littorale

Il/elle fait le constat qu'il n'est pas possible de lutter contre les éléments, du fait notamment d'un coût financier important : il est préférable d'indemniser pour relocaliser l'activité.

Il/elle a eu le temps d'effectuer son repli et de monter les dossiers d'aide.

Il/elle a relocalisé son activité dans un endroit approprié (en achetant du foncier en zone hors d'eau), et a donc sécurisé son outil de travail. Il/elle a préservé son patrimoine et les emplois. Il/elle peut développer son activité.

Son activité a suivi le trait de côte. Cette migration économique a permis au fur et à mesure de repenser ses installations et ses méthodes de travail.



Il/elle a adapté les locaux et modifié les zones d'exploitation. Par exemple, il/elle est ostréiculteur et s'est reconvertis ou adapté.

Il/elle en a profité pour se reconvertis.

Ou il/elle est artisan du bâtiment et a un marché formidable.

Pour l'agriculteur-trice

Il/elle fait le constat qu'il n'est pas possible de lutter contre les éléments, du fait notamment d'un coût financier important : il est préférable d'indemniser pour relocaliser l'activité, ou d'aider à la reconversion professionnelle.

Il/elle s'est reconvertis(e) et/ ou fait évoluer sa production dans de meilleures conditions (grâce à un accompagnement).

L'agriculture a reculé en s'adaptant, notamment en occupant moins de surfaces. Il/elle développe de nouveaux modes d'agriculture, mais aussi de nouveaux modes de vie. Le repli a permis une diversification des pratiques agricoles et d'élevage.

Il/elle a changé son système d'exploitation et a commencé à réfléchir sur le devenir de son exploitation.

Il/elle maintenu son activité en l'adaptant. Il/elle a perdu des terres agricoles, mais une redistribution des terres a été organisée à une échelle plus grande que la commune : un remembrement départemental s'est mis en place.

Il/elle fait face à un renchérissement et une revalorisation des terres et des productions agricoles.
Il/elle a bien vendu ses terres en zone rétro-littorale et s'est reconvertis.

Il/elle n'y voit pas d'avantage. En ce qui concerne les moyens de production vieillissants, il/elle construit des bâtiments adaptés.

Pour le gabionneur

Il/elle a relocalisé ses gabions en suivant le trait de côte et le gibier.

Il est heureux dans son gabion flottant.

Il/elle a installé des gabions sur pilotis.

Pour le protecteur-trice de l'environnement

L'interface terre/ mer est préservée. Grâce à l'anticipation, les espèces sont moins exposées aux risques sanitaires.

Il/elle constate un changement d'espèces.

On laisse le milieu s'adapter en laissant la biodiversité évoluer naturellement, ce qui pourrait potentiellement l'enrichir.



Il/elle réalise de nouvelles études sur l'évolution du trait de côte, de la faune et de la flore.

Pour l'élu-e local-e

Il/elle investit pour l'avenir. Il/elle anticipe l'aménagement et l'urbanisme, il/elle développe sa commune et innove dans son mode de développement.

Il/elle préempte les maisons et les terrains en vue du repli, et met à jour les documents d'urbanisme.

Il/elle met en sécurité la population qui est satisfaite, et les équipements publics. Il/elle évite les dépenses liées aux ouvrages de protection.

Il/elle développe de nouveaux centres de vie sur les collines, mais il/elle doit faire face au risque de surpopulation.

Pour l'agent des services de l'État

Il/elle supervise le repli et accompagne le changement. Il/elle organise la mise en sécurité de la population et limite les coûts liés à la gestion du trait de côte.

L'anticipation a permis d'échelonner les dépenses d'indemnisation.

Il/elle se désengage de la gestion du trait de côte.

Il/elle rend obligatoire, par une règlementation spécifique, l'assurance des biens.

Pour l'assureur-e

Il y a moins de dommages, il/elle augmente la rentabilité de son activité, et diminue son stress.

Il n'y a plus de dédommagement, la population s'est déplacée en milieu rural.

Il/elle adapte les contrats aux risques de submersion et accompagne les constructeurs dans les innovations spécifiques sur les maisons d'habitation.

2) Sentiment de protection des biens et des personnes selon les scénarios

Scénario « Laisser-faire » :

Echelle de sentiment de protection



Les ouvrages de protection existants ne sont pas adaptés à une montée des eaux de 2, 50 mètres, et il y aura peu d'entretien. S'il n'y a pas de protection, c'est synonyme d'un désengagement de l'État.

Il n'y a pas de sentiment de sécurité dans ce scénario. Si on laisse faire, les biens et les personnes sont très vulnérables face aux risques littoraux. Il y aura des dégâts.

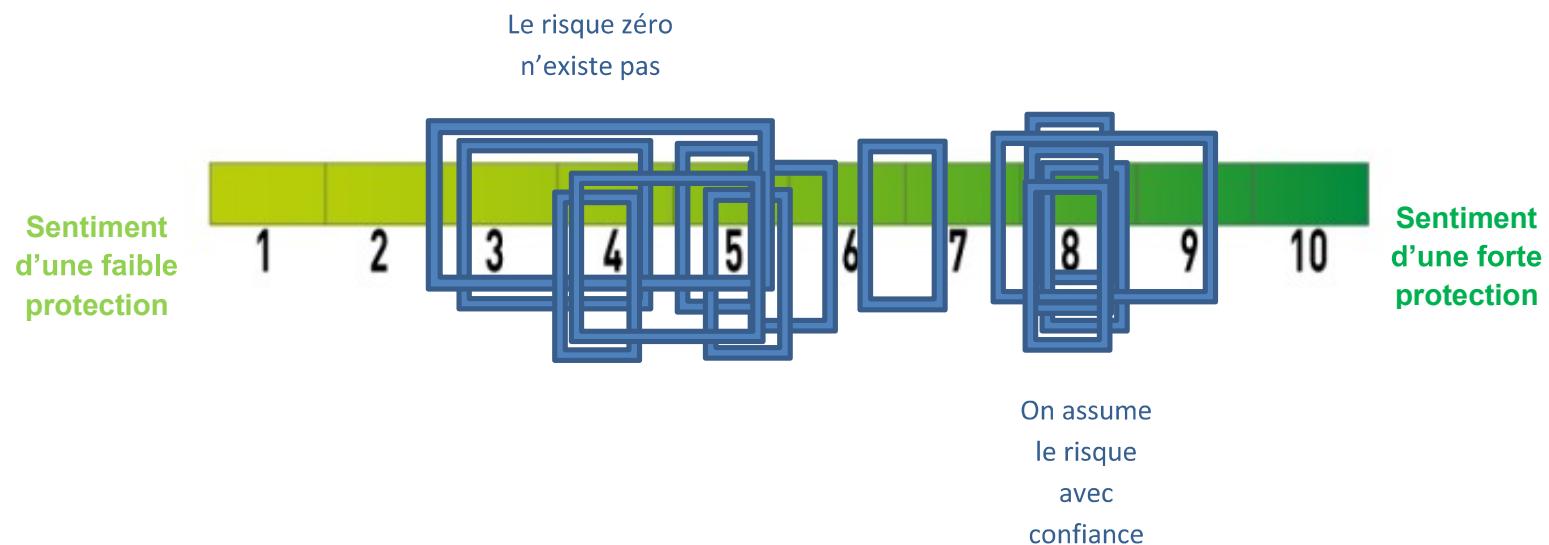
Une différence est à faire entre les biens et les personnes. Il existe une possibilité d'anticiper pour les personnes, selon le contexte géographique.

Ce scénario est source d'inégalité et créateur de conflits et de jalousies.

Les acteurs du territoire n'ont pas la maîtrise de ces phénomènes. Il faut une stratégie, un plan d'action.

Scénario « Protection » :

Echelle de sentiment de protection



Échelle de 2,5 à 5,5 :

Il est important de rester vigilant, le risque zéro n'existe pas. L'humain doit être humble face aux évènements.

Ce scénario donne un sentiment de protection mitigé :

Un mur peut rassurer, mais il n'empêchera pas l'eau de passer ; Phénomène qui sera amplifié avec les inondations liées aux cours d'eau.

La fragilité des ouvrages de protection est à souligner, avec des risques de rupture de digues, et d'intrusion des eaux marines dans la nappe souterraine. Dans ce scénario, on ne fait que reculer pour mieux sauter. C'est beaucoup de dépenses d'argent et de nouveaux travaux en perspective.

Les ouvrages de protection sont limités en termes d'efficacité. Il est important de bien vérifier la pertinence des choix techniques.

Dans ce scénario, une question se pose : Pourra-t-on toujours investir en moyens humains et financiers nécessaires sur le long terme ? Comment va-t-on pouvoir financer les rehaussements d'ouvrage ?

Échelle à 6,5 :

Même protégé, le risque est très élevé.

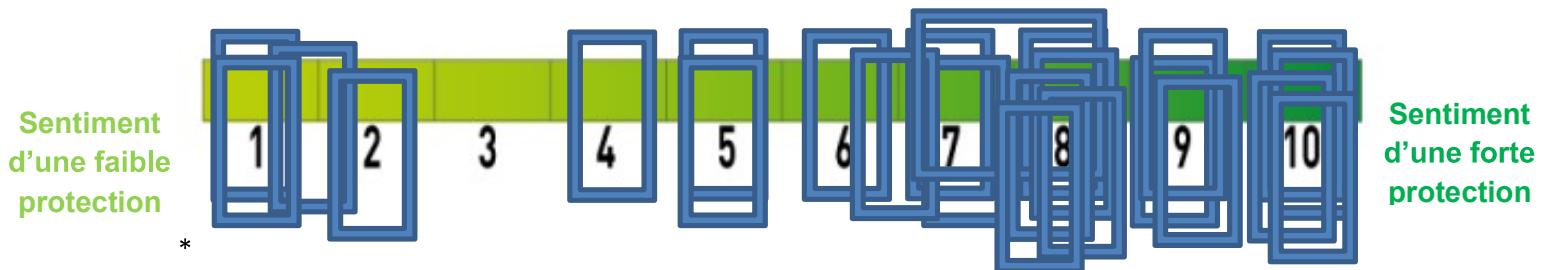
Échelle de 7,5 à 9 :

Ce scénario doit prendre en compte la vitesse d'évolution du climat, en fonction de la qualité de l'entretien et de la disparition des enrochements.

Le risque est assumé avec confiance. Le littoral est toujours attractif. Les ouvrages de protection mis en place ont sécurisé la population et les biens, ce qui a permis de poursuivre le développement du territoire et des activités locales.

Scénario « Repli stratégique » :

Echelle de sentiment de protection



Échelle de 1 à 4 :

Les biens en bord de côte ne sont pas protégés, ils sont perdus. Le coût de la perte de ce patrimoine n'est pas toujours évaluables.

Ce scénario n'est pas envisageable : La question est fictive qui n'apporte pas de réponse.

Échelle de 5 à 10 :

Grâce à ce scénario, il y a un sentiment de protection très fort si l'on considère uniquement la montée des eaux, moins fort si l'on considère l'augmentation des tornades et des tempêtes liées au réchauffement climatique.

Il écarte le danger de submersion et les conséquences de l'érosion sur les biens et les personnes. Les installations sont reconstruites à des hauteurs suffisamment élevées. Ce scénario est très confortable.

Avec ce scénario, il est possible de se projeter dans l'avenir, car on a diminué le risque.

Les personnes déplacées, ainsi que les nouveaux biens indemnisés sont en sécurité. Tout le monde est protégé, si on ferme les yeux sur les coûts.

Il y a un sentiment de sécurité, mais c'est en abandonnant toutes ses habitudes, ses libertés et la vie sur le littoral. Le recul ne se fera pas toujours de bon cœur.



3) Le devenir du territoire

Scénario « Laisser-faire » :

C'est un territoire vulnérable avec des risques importants de catastrophe et d'importants impacts humains (des noyés) et économiques.

L'économie du territoire est « sens dessus dessous » ou modifiée. Le territoire évolue sans cesse. Les activités se développent en fonction des circonstances. L'activité touristique s'adapte différemment. Une partie de la population migre.

Le territoire est composé de presqu'îles et d'îlots. Il existe des zones à l'abandon (anciens bâtiments, infrastructures d'assainissement, ports, etc.), des zones préservées (pour ceux qui peuvent se protéger), des zones plus vulnérables que d'autres. L'activité agricole et l'activité touristique ont fortement baissé, faute d'anticipation.

C'est la destruction totale. Le territoire est inondé, inexploitable et improductif. Les moustiques et les épidémies se développent. Il est abandonné par l'homme. L'activité humaine est arrêtée. Le patrimoine (culturel, bâti) est perdu ou en danger. La nature reprend ses droits. Les paysages retrouvent un état naturel.

Le développement s'effectue sur les zones hautes, et plus sur les zones basses ni sur le littoral.

Scénario « Protection » :

Le territoire est protégé. Les protections ont été architecturalement réussies.

Le territoire est préservé. La population, les habitations et les activités économiques sont maintenues. L'urbanisation s'est adaptée : les types d'habitation ont évolué (maisons sur pilotis, maisons flottantes, etc.) et les routes sont rehaussées. Les marais sont davantage inondés et plus longtemps. Le territoire est conservé à condition de surveiller les digues et les enrochements. Mais l'esthétique de la côte a été modifiée : il y a une dévalorisation visuelle de par la présence des ouvrages de protection, donc une perte d'attractivité.

Le territoire est protégé, mais fragmenté. Il est défiguré. L'horizon est bouché.

Il ressemble à une forteresse de béton et de rochers. Les ouvrages de protection sont très hauts le long du littoral et des fleuves. C'est une forteresse aux pieds d'argile, un territoire à risques qui augmentent de jour en jour. La salinisation des nappes augmente et impacte donc la ressource en eau potable et l'agriculture. L'accès aux plages est limité, ce qui impacte l'activité touristique. On constate un changement de la faune et de la flore.

PROJET DE PROTECTION

POINTE DE SAINT

TATIHOU

ROCHER QUINERVIE

ST MANCEL

CLUSE LANESTER

DOL DU

CANNELIER

GRAND CAMP.



Scénario « Repli stratégique » :

Ce scénario est agréable parce qu'il est conçu avec réflexion et avec soin dans l'objectif de préserver les personnes, et de construire un cadre de vie agréable. C'est un nouveau territoire. Il est mieux organisé en termes d'urbanisme (avec une gare TGV à Carentan).

Le territoire s'est fortement modifié et réorganisé selon les zones basses et les zones hautes. L'habitat, les services, les routes, les infrastructures se sont adaptés, voire modernisés. Les solidarités se sont développées à l'intérieur du territoire. L'habitat s'est regroupé sur les parties hautes du territoire qui connaissent une urbanisation importante. Une partie de l'agriculture a disparu. Le processus de salinisation s'accélère et la biodiversité se modifie. Les prés-salés et les activités aquacoles se sont développés. Le territoire est déconnecté de ses liens historiques.

Les maisons sont construites au-dessus d'un vide sanitaire, reliées par des accès (cheminements mode doux) perpendiculaires au front de mer. Des zones de refuges sont créées en cas d'évacuation (zones situées au niveau du point NGF). Des carports sont construits sur ces zones à la place des garages attenants à la maison.

Ce scénario conduit à une perte de territoire (littoral, marais, zones inondables, etc.) et d'activités économiques (abandons). La mer continue de rogner le littoral. Il n'y a plus de développement sur cette partie de territoire. La valeur ajoutée des activités qui existent depuis longtemps est perdue ou partiellement perdue. L'activité économique n'est plus liée au territoire. Le territoire revient à l'état originel et naturel. Beaucoup d'argent est dépensé pour protéger les marais. Quid des populations déplacées ?



Les éléments à retenir pour la stratégie locale de gestion durable de la bande côtière

Le futur sera bouleversé et la physionomie du territoire sera modifiée, que ce soit pour les activités ou pour les paysages. La situation sera compliquée pour l'agriculture telle qu'elle est aujourd'hui. Demain, elle sera faite de nouvelles pratiques agricoles. On connaît une évolution de l'industrie agroalimentaire et une nouvelle économie touristique (avec un bon accompagnement).

Le futur sera forgé selon une stratégie soutenue par le pragmatisme, le bon sens, la capacité d'adaptation et la forte volonté de faire du littoral une force.

Il est incontournable d'agir, d'élaborer une stratégie pour les décennies à venir et pour les prochaines générations, et par conséquent de prendre des décisions. L'anticipation est compliquée, mais nécessaire et bénéfique sur le long terme. Mais il faut que cela se fasse en douceur.

Avec l'élévation du niveau marin, en voulant protéger à tout prix ou en laissant faire, les conséquences seront les mêmes sur le littoral et sur l'arrière littoral, à savoir des phénomènes d'inondation. Il est donc préférable de dépenser les fonds publics dans le repli stratégique plutôt que dans des mesures d'urgence, de lourds travaux d'investissement et d'entretien.

Il s'agit de mettre en place un repli organisé basé sur :

- une hiérarchisation des problèmes,
- une analyse des impacts économiques et démographiques,
- un échéancier étalé sur 3 décennies.

En fonction de l'analyse, il s'agira d'instaurer un repli dans certaines zones et de mettre en place des ouvrages de protection dans d'autres zones.

La stratégie doit intégrer la protection à court terme et viser le repli à moyen et long terme. Il faut adapter l'urbanisme et l'habitat, penser à une architecture différente.

La stratégie doit être le fruit de tous les scénarios :

- Protéger les lieux à forts enjeux sociaux et économiques, et les pérenniser ;
- Composer et accompagner dans d'autres endroits ;
- Inciter les habitants à se replier par anticipation en regroupant les biens et les personnes sur des secteurs « hors risque » ;
- Laisser faire sur d'autres lieux moins stratégiques (solution peut-être la moins majoritaire).

Le repli stratégique semble utopique. Composer et accompagner est préférable. Le laisser-faire est une solution non convaincante.

Si la stratégie s'oriente sur l'enrochement, il faut le faire partout.

Les protections sont indispensables. Mais où, quand, et comment ?



Il est nécessaire dans un premier temps de renforcer les zones vulnérables à enjeux, sachant que la situation devra être réévaluée année par année. Un entretien des ouvrages de protection devra être réalisé et une stratégie élaborée avec tous les acteurs du territoire, en prenant en compte les besoins de chacun. Il faudrait toutefois commencer par adapter les habitations. Il faut pour cela adapter la réglementation pour autoriser la protection et l'adaptation de l'habitat. En parallèle, il est indispensable de ralentir le processus de réchauffement climatique par des actes concrets.

Dans tous les cas, une prise de conscience et un changement dans les mentalités sont nécessaires. Il est important de porter à la connaissance du public une carte des zones inondables (et sans passe-droit), communiquer (c'est l'une des clefs du succès), sensibiliser pour que les habitants s'approprient la problématique de la montée des eaux et de ses conséquences, susciter les solidarités.

La population, les élus et les ingénieurs doivent être associés à la démarche. Il est important de voir ce qui est fait dans d'autres pays.